Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vendredi neuf janvier mil huit cent cinquante-trois à cinq heures du soir

Acte de Mariage de Henry Jean Tibourel, âgé de vingt sept ans, né à la Garde, département du Var, le quinze du mois d'octobre mil huit cent vingt cinq, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Honnorat Tibourel, en son vivant profession d'agriculteur, domicilié à la Garde, département du Var, y décédé le huitième jour du mois d'avril mil huit cent quarante neuf et de Elisabeth Brunet sans profession propriétaire domiciliée en cette commune de la Garde, ici présente et consentant, d'une part.

N°2 Tibourel Henry Jean et Brequier Victoire Victorine

Et de Victoire Victorine Brequier, tailleuse, âgée de vingt ans, née à la Garde, département du Var, le vingt deux du mois de novembre mil huit cent vingt un, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de feu Jean Simon Brequier en son vivant profession de propriétaire rentier, domicilié à la Garde, département du Var, y décédé le huitième avril mil huit cent quarante neuf et de feue Rose Robert aussi décédée en cette commune le neuf décembre mil huit cent cinquante neuf, veuve de Service Joseph Fournier décédé à Toulon, par le vingt octobre mil huit cent quarante neuf d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par trois bans, opposition les dimanches seize et vingt trois janvier courant, sonnerie affichage faudraux le délai voulu par la loi.

Actes de naissance des futurs époux, acte de décès du père du futur époux, aussi que ceux de décès du père et mère de la future épouse, constatant leur qualité et nos actes ascendants, extrait d'acte de décès de l'époux en première noces, acte de notorité future épouse vous en besoin dans à énoncés.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le *mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

2me feuille

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que la mère du futur époux, ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du mois d'janvier mil huit cent cinquante par devant notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Victoire Victorine Brequier et l'autre Henry Jean Tibourel.

En présence de leur beau père Joseph Marie Julien, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente cinq ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

De leur ancien Pillon, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de soixante trois ans, profession de propriétaire agriculteur non parent ni allié des époux.

De leur beau Joseph Adrien Robert, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante un ans, profession de propriétaire et maçon non parent ni allié des époux.

Et de leur amant Boyer, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de soixante un ans, profession de propriétaire agriculteur non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Paillard, maire de la Commune de la Garde, faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par la quatre Brequier et l'époux l'époux ainsi que sa mère sur lecture ne savoir ne écrire ni signer.

Victoire Brequier — J. Julien — Pillon — Robert — V. Boyer — Paillard